LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

N°4490
Entrée le 31.07.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 22.09.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 03.08.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 31 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4490 du 17 juillet 2026 de Monsieur le Député Charles Weiler concernant « Protection des avocats contre les menaces et violences dans l'exercice de leurs missions ».

Madame la Ministre,

En date du 17 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 22 septembre 2026, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue